



DECLARATION PRELIMINAIRE

LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE D'EISA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 30 Juillet 2006

Kinshasa, Mercredi 02 Août 2006

1.0. Introduction

A l'invitation de la Commission Electorale Indépendante, EISA a déployé une mission régionale d'observation électorale pour observer les élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu en République Démocratique du Congo (RDC) le Dimanche 30 Juillet 2006.

La Mission a fait l'évaluation de ce scrutin historique et a le plaisir de présenter ses observations préliminaires et ses recommandations dans la présente déclaration. Il convient de signaler que nos observations et opinions sont essentiellement basées sur les normes et directives contenues dans les 'Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des Elections dans la région de la SADC', PEMMO en sigle. EISA produira un rapport final qui fournira le plus de détail possible sur le déroulement général desdites élections. Le but du rapport final est de fournir une analyse systématique du processus électoral, ainsi que des recommandations appropriées qui pourraient servir à consolider une paix durable et la gouvernance démocratique au Congo. Pour ce faire, EISA va continuer à suivre de près les autres étapes du processus électoral telles que la compilation et la publication des résultats afin de procéder à une évaluation plus compréhensive de la phase post-électorale.

Au nom de la Mission Régionale d'Observation Electorale d'EISA et en mon nom propre, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte en ce jour pour exprimer nos sentiments de gratitude au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont notre mission a bénéficié. Nous voudrions également féliciter non seulement le peuple congolais pour la maturité politique dont ils ont fait preuve pendant cette période décisive qui sera gravée à jamais dans les annales de l'histoire de ce beau et grand pays, mais également toutes les autorités de la RDC pour la maîtrise avec laquelle elles ont conduit les opérations relatives aux échéances électorales.

Comment ne pas remercier la CEI pour la cordiale invitation nous adressée pour observer les élections en RDC? Notre Mission a, de ce fait, été autorisée à accéder sans restriction ni entraves à tous les acteurs impliqués dans le processus électoral, et également aux lieux tels que les centres et bureaux de vote, les centres de dépouillement, ainsi que les centres de compilation des résultats tant au niveau national qu'au niveau local. Nous avons été particulièrement impressionnés par la manière cordiale, courtoise et amicale dont le personnel électoral a accueilli notre Mission. Cette accueil chaleureux et cette hospitalité ont, nous devons le reconnaître, rendu notre tâche plus facile et agréable au même moment.

1.1. A propos d'EISA

EISA est une organisation régionale sans but lucratif dont le siège social est situé à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'organisation participe depuis sa création en Juin 1996 aux processus électoraux dans tous les pays de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et bien au-delà, notamment en Angola, Botswana, Burundi, République Démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Zimbabwe, et Rwanda.

La vision de l'organisation est de promouvoir les élections crédibles et la gouvernance démocratique sur le continent africain. Cette vision s'exécute à travers une mission organisationnelle tendant à appuyer et renforcer les processus électoraux, à promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques par la recherche, le renforcement des capacités des acteurs clé, le plaidoyer et d'autres interventions ciblées.

Les objectifs d'EISA prennent une forme pratique par l'adoption de deux approches centrales : premièrement, la promotion d'orientations politiques et de pratiques pouvant encourager le tenue d'élections libres et transparentes et deuxièmement, le développement de programmes orientés favorisant un environnement civique idéal pour la tenue d'élections démocratiques.

L'observation électorale est une composante clé du travail entrepris par EISA du fait qu'elle permet la collecte des données et informations pertinentes relatives aux pratiques électorales. L'observation est également importante parce qu'elle fournit aux membres de la mission d'acquérir et d'échanger leurs expériences et connaissances dans l'organisation et la conduite des élections démocratiques et d'apprendre du pays hôte.

1.2. La composition de la Mission

Conduite par Maître Yusuf Aboobaker, Président de la Commission de Supervision des Elections de l'Ile Maurice, la Mission Régionale d'Observation Electorale aux Présidentielles et Législatives du 30 Juillet 2006 en RDC est composée de 30 membres venant, pour l'essentiel, des Commissions Electorales, des organisations de la Société Civile et des partis politiques à travers le continent Africain, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Ile Maurice, le Lesotho, le Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et le Zimbabwe, ainsi que des déléguées venant de la Hollande, du Royaume-Uni et de la Suisse.

La Mission a été mise en place et déployée avec l'objectif principal de contribuer à l'éclosion, l'institutionnalisation et la consolidation de la démocratie en RDC, ainsi que de motiver la solidarité envers le peuple congolais pendant cette phase critique de son histoire.

1.3. Méthodologie de travail

La Mission Régionale d'Observation Electorale aux Présidentielles et Législatives en RDC a été, pour l'essentiel, de courte durée. Elle a débutée avec l'arrivée à Kinshasa d'une équipe avancée le Lundi 10 Juillet 2006. La Mission a ainsi pris en considération et examiné tous les textes légaux qui réglementent l'organisation et la conduite du processus électoral en RDC.

Etant donné qu'EISA privilégie une approche holistique en ce qui concerne l'évaluation des processus électoraux, la Mission a conduit une série d'activités qui ont couvert la phase pre-electorale et le scrutin proprement dit, et conduira également des activités qui vont se focaliser sur la phase post-électorale. La méthodologie d'évaluation a porté sur les activités suivantes :

- **Recherche et Publication: *Election Update***

Dans le cadre de l'évaluation de la phase pre-electorale, EISA a entrepris la collecte des informations pertinentes pour la production et la publication d'un numéro spéciale de 'Election Update' qui a porté exclusivement sur la RDC. Cette édition a couvert la phase pre-electorale. Il convient de signaler que deux numéros supplémentaires focalisés sur le scrutin et la phase post-électorale seront produits très prochainement.

- **Réunions avec les acteurs clés et participation aux rassemblements publics des partis politiques et candidats**

Les membres de la Mission ont tenu des réunions avec diverses parties impliquées dans le processus électoral. Nous pouvons citer, entre autres, les représentants de la CEI, des partis politiques, des organisations de la société civile, des medias ainsi que certaines personnalités du monde académique. La Mission a également rencontré les groupes des observateurs nationaux, les confessions religieuses, et les autres missions internationales d'observation électorale. Ces réunions ont été organisées aussi bien à Kinshasa qu'en provinces à travers le pays, là où les équipes de la Mission d'EISA ont été déployées. Ces rencontres ont eu l'avantage de procurer aux membres de la Mission les différentes vues, analyses et positions des acteurs-clés sur la nature et la portée du processus électoral en RDC et l'atmosphère générale à l'approche des échéances électorales.

Nos différentes équipes ont également assisté aux rassemblements populaires et aux meetings publics organisés par les partis politiques ou les candidats dans leurs lieux de déploiement.

1.4. Le déploiement et l'observation du scrutin

A l'issue de deux journées de briefing durant lesquelles certains acteurs-clés ont été conviés à faire le point sur le processus électoral et à débattre les questions brûlantes de l'actualité en RDC, ainsi l'état de préparatifs relatifs au scrutin, EISA a déployé onze équipes à partir de Mercredi 26 Juillet 2006 dans toutes les provinces selon le plan suivant:

- Deux équipes à Kinshasa;
- Une équipe au Bas-Congo;
- Une équipe au Sud Kivu;
- Une équipe au Nord Kivu;
- Deux équipes au Katanga;
- Une équipe à l'Equateur;

- Une équipe à la Province Orientale;
- Une équipe au Kasaï Oriental;
- Une équipe au Kasaï Occidental;
- Une équipe dans le Bandundu; et
- Une équipe au Maniema.

A leur arrivée dans leurs lieux de déploiement, les équipes de la Mission d'EISA se sont attelées à rencontrer les différents acteurs impliqués dans le processus électoral aux niveaux provincial et local, notamment avec les autorités de la CEI, les représentants de partis politiques et des organisations de la société civile, ainsi que les diplomates en poste en RDC. Cette période a également été utilisée par les observateurs d'EISA pour se familiariser à l'environnement local dans lequel les élections présidentielles et législatives allaient se tenir. Ils ont mis cette période à profit pour observer la campagne électorale et entreprendre la reconnaissance des centres et de bureaux de vote avant la tenue effective du scrutin.

Le jour de l'élection, à savoir le Dimanche 30 Juillet 2006, les équipes d'EISA ont visité au total 118 centres de vote, 251 bureaux de vote où elles ont observé le scrutin et le dépouillement des voix.

1.5. Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des Elections dans la région de la SADC (PEMMO)

Le but spécifique de la Mission Régionale d'Observation Electorale d'EISA est d'évaluer si l'organisation des présidentielles et législatives du 30 Juillet 2006 en RDC satisfait aux normes établies dans le 'Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des Elections dans la région de la SADC' (PEMMO), principes développés sous les auspices de l'EISA et du Forum des Commissions Electorales des pays de la SADC (SADC ECF).

Pour rappel, le PEMMO est l'aboutissement heureux de trois années de recherche et de collaboration entre l'EISA et l'ECF, en étroite consultation avec les organisations de la société civile qui opèrent dans le domaine des élections et les commissions électorales. Ces principes, qui servent du reste comme points de repères dans la conduite et l'évaluation des processus électoraux dans la région de la SADC ont été adoptés le 06 Novembre 2003 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le PEMMO a été utilisé dans l'évaluation de la plupart des élections organisées depuis Avril 2004 dans la région de la SADC, et même au-delà, à l'exemple des pays comme le Burundi.

2.0. Conclusions préliminaires de la Mission

Après analyse des observations faites par les différentes équipes déployées sur terrain et se basant sur les normes et directives consignées dans le PEMMO, la Mission d'EISA a dégager les conclusions préliminaires suivantes:

2.1. Le contexte politique de la transition en RDC

La Mission a relevé que la République Démocratique du Congo est engagée dans une transition concomitante et décisive de l'état de guerre civile à la paix et de la dictature à la démocratisation depuis le 24 Avril 1990. Les élections présidentielles et législatives du 30 Juillet 2006 sont, de ce

fait, la culmination de tous les efforts consentis par le peuple congolais pour mettre fin à la période d'instabilité politique, de conflits violents et du règne de la répression pendant quatre décennies où les élections démocratiques n'ont pas pu être tenues.

La Mission reconnaît la portée du Dialogue Inter-Congolais (DIC) qui a été un moment déterminant dans la mise en marche d'une transition politique en RDC. Commencé en Avril 2002 sous les auspices de la République Sud-Africaine, le DIC avait réussi à rassembler les principales forces belligérantes, l'opposition non armée et les forces vives de la nation congolaise afin de parvenir à l'émergence d'une paix durable dans un pays déchiré par de guerres fratricides et établir une fondation pour la transition démocratique. Le point fort du DIC fut assurément la signature de l'Accord Global et Inclusif dont le but principal était de définir la durée, la nature et la substance de la transition politique.

Cette transition prévue initialement pour 24 mois débuta solennellement le 30 Juin avec la mise en place des institutions gouvernementales sur base du principe de la cohabitation et du consensus. Les objectifs de la transition se résumaient à :

- La réunification, la pacification et la reconstruction du pays;
- La réconciliation et la concorde nationales;
- La mise en place d'une armée nationale restructure et intégrée;
- La dispensation d'un nouvel ordre politique; et enfin
- La tenue des élections libres et transparentes dans le cadre d'un système démocratique.

La Mission a noté que les élections du 30 Juillet 2006 étaient non seulement historiques, mais également une réalisation importante de l'un des objectifs majeurs assignés à la transition par l'Accord Global et Inclusif. Ces élections ont été organisées par la CEI, sous la présidence du Révérend Apollinaire Malu Malu et ont été la suite logique du referendum constitutionnel qui a lieu en Décembre 2005. C'est dire que les élections présidentielles et législatives se sont effectivement tenues dans le cadre de la nouvelle Constitution et de la nouvelle loi électorale. Il convient de signaler qu'EISA avait observé le processus référendaire et a produit un rapport compréhensif sur la façon dont le processus s'était déroulé, tout en formulant des recommandations appropriées pour l'amélioration du système.

2.2. Le cadre constitutionnel et réglementaire des élections

La Mission a note que le nouveau cadre constitutionnel a été mis en place à la suite du referendum de Décembre 2005 par lequel 84.31% de l'électorat avaient approuvé le projet de Constitution de l'après-transition autant que 15.69% avaient décidé de voter contre. Cette Constitution, promulguée le 18 Février 2006, définit les conditions de l'élection du Président et de l'Assemblée Nationale. Les présidentielles et législatives du 30 Juillet 2006 seront suivies par les élections provinciales et locales selon un calendrier qui vient d'être rendu publique par la CEI.

La Loi Electorale adoptée et promulguée en Mars 2006 pourvoit que l'élection du Président, des membres de l'Assemblée Nationale, des assemblées provinciales ainsi que des conseils urbains et municipaux devrait s'opérer par suffrage universel direct. Elle stipule en outre que les sénateurs, les gouverneurs provinciaux, les maires et les chefs de secteurs devraient être élus par suffrage universel indirect.

En définitive, les élections en RDC sont régies par un ensemble de textes légaux et réglementaires, notamment:

- La Loi No.04/002 du 15 Mars 2004 portant sur les partis politiques;
- La loi No.04/009 du 5 Juin 2004 établissant la CEI;
- La Loi No.04/024 du 12 Novembre 2004 sur la nationalité;
- La Loi No. 04/028 du 24 Décembre 2004 relative à l'identification et l'enrôlement des électeurs;
- La Loi No. 06/006 du 09 Mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ;

2.3. Le système électoral

La Mission a note que la RDC fait usage du système majoritaire en ce qui concerne l'élection du Président de la République. Dans ce système, une majorité absolue est requise pour être élu Président. Dans ce système généralement connu comme le système majoritaire à deux tours, si aucun des candidats présidents ne réussit à gagner 50%+1 des voix valablement exprimées, alors un deuxième tour est organisé pour les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre des voix.

En ce qui concerne l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, il convient de souligner qu'elle se fait sur base de la Représentation Proportionnelle à liste ouverte, par laquelle 500 députés nationaux sont élus dans 169 districts mués pour la circonstance en circonscriptions électorales.

2.4. La Commission Electorale Indépendante (CEI)

La CEI est l'une des institutions citoyennes établie en vertu de l'article 154 de la Constitution de transition. Elle a la responsabilité de conduire et de superviser le processus électoral en RDC. Son bureau comprend 21 membres nommés sur la base paritaire par les composantes et entités principales ayant pris part au Dialogue Inter-Congolais.

2.5. L'éducation civique et électorale

La Mission reconnaît à juste titre l'importance de l'éducation électorale pour une élection et de l'éducation civique pour tout processus démocratique entre les élections. Il est donc impératif que les acteurs-clé dans un processus démocratique puissent entreprendre des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique visant à inculquer une culture de citoyenneté responsable et active. La Mission a appris que dans la perspective des élections présidentielles et législatives, la CEI ainsi que les autres acteurs tels que les organisations de la société civile et les agences internationales, notamment EISA, s'étaient impliqués dans l'exécution des initiatives d'éducation civique et électorale qui ont toutefois subi les contraintes d'ordre matériel et financier à cause de l'immensité du territoire congolais et des populations à atteindre.

Bien qu'elle soit d'avis qu'il y a eu une nette amélioration dans ce domaine depuis le referendum constitutionnel de Décembre 2005, en termes de la connaissance et de la familiarité des citoyens

par rapport au processus électoral, la Mission constate avec regret que les partis politiques ne semblent pas s'être effectivement engagés dans le processus d'éducation civique et électorale.

2.6. Les medias

Le libre et équitable accès au medias est et continue d'être l'une des caractéristiques importantes d'un processus électoral. La Mission a noté qu'un cadre approprié, en l'occurrence la Haute Autorité des Medias (HAM), a été mis en place pour s'assurer que les partis politiques et les candidats indépendants évoluent dans un cadre qui garantit leur l'égalité des chances en termes d'accès aux medias.

Cependant, la Mission a relevé qu'un bon nombre des partis politiques, ainsi que la plupart des candidats indépendants ont exprimé le sentiment que l'accès aux medias publiques étaient déséquilibré, alors que l'accès aux medias privés était restrictif et, somme toute, abusif. La Mission a également été informé que certaines chaînes privées de télévision paraissent appartenir à des personnalités perçues comme proches des candidats et que l'accès illimité de ces candidates à ces chaînes avait créé un déséquilibre.

2.7. La campagne électorale

La Mission a noté la ferveur, l'enthousiasme et la passion que les élections avaient suscités auprès des candidats et auprès du public dans son ensemble. La détermination était toute particulière aussi bien pour les partis politiques que pour les candidats indépendants. La campagne a généralement la forme des affiches, des panneaux publicitaires, les meetings populaires, les carnivals motorisés, les émissions télévisées, les interventions radiodiffusées et les pages publicitaires dans les journaux. Il convient de signaler que la campagne électorale était censée prendre fin 24 heures avant le début formel du scrutin. Il était évident pour la Mission que les candidats jouissant de moyens matériels et financiers considérables avaient une plus grande visibilité que ceux sans ressources conséquentes. La Mission a également noté que la campagne s'était largement focalisée dans les milieux urbains.

Plusieurs plaintes ont été formulées par les candidats par rapport au déséquilibre dans la couverture médiatique qui a désavantagé les candidats n'ayant pas d'accès aux ressources de l'appareil étatique.

La campagne électorale a été tout de même entachée de cas isolés de violent affrontements impliquant les forces de l'ordre et les partisans de certains partis politiques. Toutefois cela n'a pas été la tendance dominante. Le scrutin a eu lieu dans une atmosphère générale de tranquillité et a été un succès majeur pour le processus électoral étant donné que la dernière décennie a été caractérisée par de conflits violents et l'absence d'une culture politique établie sur des valeurs et pratiques démocratiques avérées.

2.8. Le scrutin

La Mission est satisfaite du fait que les dispositions pour le scrutin ont été de nature à assurer et garantir le secret du vote. Généralement parlant, le personnel électoral s'est comporté d'une manière effective et efficiente, et cela a résulté en la clôture des opérations de vote, au moins dans

les bureaux visités par les équipes de la Mission, une absence minimale des électeurs dans les files d'attente. En gros, le personnel électoral a suivi avec toutes les procédures recommandées pour l'ouverture, la clôture et le dépouillement tels que stipulés dans les lois et les mesures d'application appropriées.

A l'exception des cas relevés à Mbuji-Mayi et Mweka où les circonstances ont forcé à la tenue du scrutin le 31 Juillet 2006 à la suite de la destruction de plusieurs bureaux de vote et dommages imputés au matériel électoral, la Mission a noté avec satisfaction que les opérations de vote ont généralement eu lieu dans une atmosphère propice pour un scrutin libre et ordonné.

Un trait remarquable du scrutin était la manière dont le peuple s'est approprié le processus et s'est impliqué dans le sens d'assurer un succès total aux opérations liées aux élections. Le résultat de cette conduite est assurément le calme qui a prévalu pendant tout le scrutin. Il est également important de signaler la présence des témoins des partis politiques, souvent jeunes et de sexe féminin, qui ont opéré dans une parfaite harmonie avec leurs pairs présents dans les bureaux de vote.

La forte participation des électeurs va, à n'en pas douter, contribuer à accorder une crédibilité certaine au processus et refléter la volonté populaire qui pourrait ainsi consolider les institutions démocratiques qui doivent être mises en place.

Quoique les opérations de vote n'aient pas été sans plainte d'imperfections, la Mission est toutefois d'opinion qu'elles n'ont pas eu pour effet d'entacher le processus au point d'avoir un impact négatif sur les résultats, ou permettre le doute sur la crédibilité et la sincérité du processus.

Toutefois, ces imperfections qui ont été portées à notre attention méritent d'être relevées ici. Nous citerons particulièrement les plaintes sur les changements de dernière minute opérés sur les listes électorales, la publication tardive de ces listes et le jour même du scrutin, le fait que dans certains bureaux de vote les listes électorales n'étaient pas affichées, la duplication du numéro d'identification, les plaintes relatives au retard dans le remplacement des cartes d'électeurs perdues ou endommagées qui a conduit à une certaine frustration dans le chef des électeurs qui, pour les raisons ci-haut évoquées, n'ont pas pu exercer leur devoir civique. A notre avis, ces faits peuvent contribuer à éveiller des soupçons sur l'intégrité du processus qui s'est pourtant déroulé dans de conditions très acceptables.

2.8.1. Le personnel de la CEI

Une source de satisfaction pour la Mission est le fait que, compare au referendum constitutionnel de Décembre 2005, le personnel électoral a fait montre d'une maîtrise des procédures de vote mises en place par la CEI et les ont appliquées avec constance. Ce fait a contribué à rassurer les électeurs et à les assister avec effectivité durant le scrutin.

Le personnel de la CEI a démontré l'engagement et la persévérance dans l'exécution de leurs tâches, en travaillant d'arrache-pied pendant des périodes extrêmement longues, souvent sans nourriture et dans de conditions très difficiles. Certains membres du personnel ont même eu à dormir dans leurs bureaux de vote la veille du scrutin pour éviter les difficultés relatives au transport et s'assurer qu'ils sont à leur poste de travail le jour du scrutin et pour le dépouillement. Le chef de centre dans presque tous les centres de vote visités semblait avoir la maîtrise des opérations et du processus.

Toutefois, la Mission a eu à observer certaines inconstances quant au niveau de performance du personnel, en particulier durant le dépouillement. Remplir les différents formulaires s'est avéré une tâche ardue qui a été un défi pour certains membres du personnel électoral.

La Mission était ravie de noter l'inclusion et la bonne représentativité des femmes dans les effectifs du personnel électoral au niveau des bureaux de vote. Néanmoins, une représentation équilibrée du genre humain devrait être encouragée.

2.8.2. Les bureaux de vote et le matériel électoral

La Mission a noté que la CEI a mis en place 49 746 bureaux de vote regroupés au sein de 843 centres de vote à travers tout le pays, avec une moyenne de 350 à 600 électeurs par bureau de vote en fonction de la location et l'accessibilité. La mission a trouvé que le nombre total des bureaux de vote était adéquate et accessible au point d'assurer que la plupart d'électeurs peuvent exercer leur devoir civique, tout en évitant les files interminables. La plupart des bureaux de vote ont été placés dans des endroits neutres tels que les écoles et les lieux de culte.

Il y avait des bureaux additionnels dans certains centres de vote juste pour éviter les longues files. Aussi, là où les infrastructures conséquentes n'étaient pas disponibles, les bureaux de vote étaient installés en plein air ou places publiques.

Bien que les bureaux de vote étaient censés ouvrir à 6:00 du matin, ils ont généralement débuté les opérations de vote entre 6:00 et 7:00, pour rester ouvert pendant les 11 heures prévues pour le scrutin. Dans les endroits où le vote ne pouvait avoir lieu pour telle ou telle autre raison, la CEI avait pris les dispositions nécessaires pour que le scrutin se tienne le jour suivant.

En gros, tout le matériel requis était disponible. Les observateurs ont cependant noté que dans quelques bureaux de vote dans certains coins du pays, certain matériel électoral telles que les listes électorales manquaient et ont occasionné l'ouverture tardive de ces bureaux de vote.

Il y avait également une certaine confusion ou incertitude de la part du personnel électoral en ce qui concerne la collection du matériel électoral à la fin des opérations de dépouillement.

2.8.3. Les bulletins de votes et les urnes

Les bulletins de vote pour les élections législatives dans la ville province de Kinshasa, à cause de sa dimension et de son volume, s'est avéré un casse-tête non seulement pour les électeurs mais également pour le personnel électoral. Dans plusieurs cas, les électeurs devaient les bulletins de vote en dehors de l'isoloir et cela prenait souvent beaucoup de temps. Ceci a conduit à une certaine lenteur dans le flux des électeurs qui a résulté dans de files relativement longues. Pour parer à cette situation le personnel électoral a pris des initiatives quelque fois ingénieuses et innovatrices tel qu'afficher un spécimen du bulletin de vote à l'extérieur du bureau de vote pour permettre aux électeurs de repérer le candidat de leur choix avant d'être admis dans le bureau de vote.

D'autres initiatives, moins orthodoxes certes, tel qu'arracher la page du bulletin de vote sur laquelle l'électeur déclare avoir trouvé son candidat et de remettre les pages restantes à l'électeur. Cette méthode a immédiatement été stoppée sur instruction expresse de la CEI.

En ligne avec le PEMMO, la Mission a noté que les urnes étaient transparentes. Etant donné les dimensions du ballot des législatives à Kinshasa, des urnes supplémentaires ont été mises à la disposition du personnel électoral dans un bon nombre des bureaux de vote.

2.9. Les opérations de dépouillement

2.9.1. Le dépouillement

Le dépouillement des scrutins pour les présidentielles et législatives a commencé immédiatement après la clôture de bureaux de vote spécifiques. Cette tâche a été généralement exécutée par le personnel électoral qui était en charge des opérations de vote. Le dépouillement a eu lieu en présence du personnel électoral de la CEI, les témoins des partis politiques et des candidats indépendants, les observateurs et les témoins choisis parmi les électeurs à la fin du scrutin.

La mission a noté que les opérations de dépouillement ont été généralement conduites d'une manière ouverte et transparente afin d'assurer que les personnes présentes ont une vue claire de la mention qui est sur le bulletin de vote. Il n'a pas semblé t'y avoir de problèmes particuliers avec le bulletin pour les présidentielles. Cela n'a cependant pas été le cas avec le bulletin pour les législatives dont la dimension et le nombre des pages a considérablement alourdi et allongé le processus de dépouillement.

La Mission a noté que la procédure administrative pour enregistrer les résultats dans les procès-verbaux est un long processus. Toutefois, ces procès-verbaux offrent la possibilité non seulement de transcrire d'une manière systématique et bien détaillée les résultats, mais également de vérifier les données y inscrites et la signature par les témoins des partis politiques, les représentants des candidats indépendants et les témoins.

2.9.2. La compilation des résultats

La compilation des résultats est en cours. Les dispositions logistiques semblent être un défi majeur vu le volume du matériel qui doit être traité, particulièrement les difficultés d'entreposage du matériel qui sera reçu de centres de vote. Le processus de compilation est aussi sensible que le dépouillement et mérite d'être conduit avec diligence.

2.10. Violence et intimidation politique

Peu d'incidents de violence ont été enregistrés le jour du scrutin et la Mission n'a pas observé de situations majeures d'intimidation politique manifeste. Le jour des élections a été généralement paisible et s'est déroulé dans une atmosphère relativement sereine.

Toutefois, les jours qui ont précédé le scrutin ont été marqués par quelques violents incidents, particulièrement la destruction des bureaux de la HAM. La Mission n'a cependant pas observé une tentative systématique suggérant l'intimidation politique.

2.11. La sécurité pendant les élections

La Mission a reçu la plainte d'un parti politique qui estimait que la campagne connaissait de contraintes considérables à cause du manque de sécurité pour les candidates ne faisant pas partie

de l'ordre politique de la transition. Cette situation a, selon ces partis, l'avantage de favoriser les candidats qui ont un accès aux ressources sécuritaires de l'appareil de l'Etat au détriment des autres.

En général, la présence des forces de sécurité était plutôt discrète et pas du tout intimidante. Le calme et l'atmosphère de paix qui a contribué à la participation élevée des électeurs qui s'évaluerait, selon des sources bien informées, à plus de 65%.

La Mission a noté la présence positive des forces de l'ordre dans presque tous les centres et bureaux de vote visités. Il y avait un bon niveau de coopération entre les éléments de la police et le personnel de la CEI. La Mission n'a pas eu à observer de situations où l'intervention policière a été requise d'une façon particulière.

Dans les jours qui ont précédé le scrutin, la Mission a relevé que la présence policière a manqué d'assurer les mécanismes préventifs de gestion des foules et s'est souvent basée sur la réponse ou la réaction aux incidents de violence. La Mission a le sentiment que cette approche aurait contribué à envenimer la situation plutôt qu'à détendre la tension qui existait entre les différents protagonistes.

2.12. Les missions d'observation électorale

Le PEMMO met un accent particulier sur l'importance de l'observation électorale. La Mission a noté que plusieurs missions d'observation ont été établies et déployées en RDC pour observer les élections présidentielles et législatives du 30 Juillet 2006 en vue de contribuer à la transparence, la crédibilité et l'intégrité du processus électoral. Il y avait quelques 1 300 observateurs internationaux répertoriés par la CEI et approximativement 45 000 observateurs nationaux.

La CEI et tous les autres acteurs ont informé et discuté avec les missions d'observation des questions relatives au processus électoral en vue de leur permettre de comprendre le contexte dans lequel les élections se déroulaient.

La Mission a noté que bien que le peuple congolais avait dans son ensemble accueilli chaleureusement et offert l'hospitalité aux observateurs, il y a eu dans quelques cas de manifestations d'attitude négative envers les observateurs qui a conduit à des actes déplorables pendant que l'observation de la campagne électorale et du scrutin.

2.13. La représentativité du genre humain

L'article 14 de la Constitution en vigueur en RDC consacre le principe et engage le pays dans le sens d'assurer la parité homme-femme dans toutes les institutions publiques. Il convient de souligner que ce principe est conforme avec les recommandations faites par la Communauté des pays de l'Afrique Australe (SADC) et par l'Union Africaine sur la question de représentation des hommes et des femmes dans les institutions de gouvernance. La RDC étant un pays membre de la SADC et de l'Union Africaine, son engagement constitutionnel sur la parité des sexes est en ligne avec les principes affirmés sur les plans aussi bien régional que continental.

La Mission a cependant noté que bien que les dispositions constitutionnelles existent, la réalité est différente. Malgré le fait que la majorité de 25 millions des électeurs inscrits était féminine, il est à

constater que sur les 33 candidats présidents, quatre seulement étaient femmes (environ 11%) et que sur les 9 709 candidats aux législatives 13.5% seulement étaient des femmes.

3. 0. Les recommandations

La Mission fait des recommandations suivantes:

3.1 L'enrôlement des électeurs et la liste électorale

La Mission a noté que la CEI s'était engagée dans un processus inclusif d'identification et d'identification des électeurs qui avait permis aux potentiels électeurs de s'enrôler pour participer aux échéances électorales historiques du 30 Juillet 2006.

Toutefois les listes électorales n'étaient pas facilement accessibles aux candidats et aux partis politiques. Dans certains cas, les listes étaient disponibles dans les bureaux de vote le jour du scrutin, ne donnant pas beaucoup de temps aux électeurs de vérifier que les noms sur les listes électorales coïncident avec les personnes qui s'étaient effectivement enrôlées. Cette situation a donné lieu à des plaintes persistantes insinuant que le processus n'était pas transparent.

Tout en appréciant les difficultés logistiques, la Mission recommande que dans l'avenir les listes électorales soient publiées en avance et mise à la disposition du public et de la population pour leur permettre de vérifier la véracité desdites listes.

3.2. Le financement des partis politiques

Un bon nombre des partis politiques ont exprimé leur préoccupation par le fait de ne pas recevoir un financement adéquat qui leur permettant de s'organiser pour la campagne électorale. Les candidats et partis au pouvoir ont, selon eux, souvent bénéficié d'un avantage certain de par leur position et leur accès aux ressources de l'Etat.

La Mission recommande ainsi qu'une loi appropriée, assortie des limitations raisonnables, puisse faire provision pour le financement des partis politiques et des candidates en vue de leur permettre un accès équitable aux ressources disponibles par l'Etat aux fins électorales.

3.3. L'accès aux medias

La Mission a pris bonne note des responsabilités et du rôle régulateur devant être joué par la Haute Autorité des Medias (HAM). Cependant, la Mission recommande que la capacité de la HAM soit renforcée de façon à la rendre capable d'exécuter son mandat d'une manière effective et efficiente.

La Mission recommande également que des mécanismes effectifs et appropriés d'équité soit établis pour assurer la mise en application du code de conduite.

3.4. Le dépouillement et la compilation des résultats

La dimension des bulletins de vote dans certaines circonscriptions électorales a retardé le dépouillement et la compilation des résultats. Le personnel affecté aux bureaux de vote et au

centre de dépouillement a cependant affiché une bonne dose de patience et de dévotion dans le processus de dépouillement.

La Mission a noté que le transfert des formulaires des résultats des bureaux de dépouillement aux bureaux de liaison, puis aux centres de compilation est plutôt lent dans presque tous les centres. Cette situation a affecté le début des opérations de la collecte, de la compilation et de la réconciliation des résultats.

La Mission recommande ainsi à la CEI de mettre en place des mécanismes devant faciliter la collection et l'arrivée rapides des résultats dans les centres de compilation. Les dispositions nécessaires doivent aussi être prises pour assurer la sécurité du matériel électoral pendant et après leur transport aux centres de compilation.

3.5. L'éducation civique et électorale

La CEI, avec l'assistance de plusieurs organisations tant nationales qu'internationales, a fourni des efforts considérables dans le sens d'éduquer et de sensibiliser la population sur les élections. Cependant, le temps que les électeurs ont pris à s'acquitter de leur devoir civique laisse croire qu'un grand nombre d'électeurs n'était pas clairement familier avec les procédures de vote.

La Mission recommande donc que dans l'avenir l'éducation civique et électorale soit renforcée et intensifiée pour s'assurer que les électeurs possèdent une information suffisante et conséquente pour exercer leur droit de voter.

3.6. La formation du personnel électoral

En général, le personnel staff semblait être très bien formé et entraîné pour accomplir leurs tâches respectives dans le sens d'une bonne gestion et conduite du scrutin et était capable de maîtriser le flux des électeurs et les opérations de vote. Toutefois, certains éléments ont semblé être moins familiers avec la procédure de dépouillement et les autres étapes administratives y relatives.

La Mission recommande ainsi qu'une formation conséquente sur les procédures de dépouillement soit dispensée au personnel électoral pour renforcer leur capacité et les familiariser avec les procédures d'usage.

3.7. L'équité du genre

Il est évident que le processus électoral n'a pas réussi à atteindre la parité homme-femme consacrée dans la Constitution et la Loi Electorale.

La Mission recommande que la CEI, les organisations de la société civile et les partis politiques à mettre en place des mécanismes appropriés pour rendre effective la représentativité des femmes et l'équité du genre.

4.0. Conclusion

La Mission ne sera pas présente à toutes les opérations relatives à la compilation et à la publication des résultats. Mais elle continuera à suivre les événements sur terrain par le canal du bureau national d'EISA en RDC.

Sur base des observations faites pendant la campagne électorale et les opérations relatives au scrutin, et en vertu des normes et directives contenues dans le PEMMO, la Mission Régionale d'Observation Electorale d'EISA conclut que les élections présidentielles et législatives organisées le 30 Juillet 2006 en RDC ont été conduites d'une manière qui a permis au peuple congolais d'exprimer librement et valablement son choix démocratique.

La Mission félicite la CEI pour ce défi qui a été relevé avec succès dans des conditions particulièrement difficiles et un environnement complexe.

La Mission voudrait en outre encourager le peuple congolais dans son aspiration à établir des institutions démocratiques et de faire usage de tous les mécanismes prévus dans le cas d'une dispute quelconque relative au processus électoral.

Maître Yusuf Aboobaker
Leader de la Mission